



Rapport de la Commission des finances concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au Service de la mobilité (SDM) du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) suite aux événements exceptionnels du printemps et de l'été 2019 entraînant d'importants dégâts sur les routes cantonales

Le projet de décision soumis au Parlement par le message du Conseil d'Etat prévoit :

- un crédit supplémentaire de Fr. 17.1 mios pour l'année 2019 pour :
 - la remise en état des routes cantonales suite aux intempéries de 2019 ;
 - la mise en conformité sécuritaire du Mittaltunnel ;
 - l'exécution de travaux liés à des manifestations exceptionnelles
 - le règlement des indemnités dues aux communes dans le cadre des classements/déclassements des routes
- une part nette totale à la charge de l'Etat de Fr. 13.975 mios.

La Cofi s'est réunie le 25 novembre 2019 pour l'analyse de ce crédit supplémentaire avec la participation suivante :

Cofi	25.11.2019
M. Stéphane Pont, président	x
M. Francesco Walter, vice-président	x
M. Yvan Rion, rapporteur de la langue française	x
M. Frank Wenger, rapporteur de la langue allemande	x
M. Benoît Bender	x
M. Blaise Carron	x
M. Mathieu Clerc	x
M. Bruno Clivaz	x
M. Julien Dubuis	x
Mme Muriel Favre-Torelloz	x
M. Rainer Studer	x
Mme Sonia Tauss-Cornut	x
M. Mikaël Vieux	x

Les invités suivants étaient également présents :

M. Jacques Melly, chef du DMTE

M. Vincent Pellissier, chef du SDM

En introduction, le chef du Département relève qu'il a une bonne nouvelle à annoncer à la Cofi concernant ce crédit supplémentaire grâce à des reliquats budgétaires 2019. Ils s'élèvent à Fr. 5 mios et sont en lien avec des subventions de fonctionnement pour des prestations à CarPostal et à la Compagnie Matterhorn-Gotthard Bahn (MGB) dont les offres finales ont été inférieures au montant budgété par le canton. A cela s'ajoute encore un remboursement par CarPostal en lien avec les subventions perçues en trop pendant des années (affaire CarPostal). Il est donc proposé à la Cofi qu'elle tienne compte de cette situation et que la compensation soit effectuée à concurrence de Fr. 5 mios dans le cadre de ce crédit supplémentaire.

Par la suite, le crédit supplémentaire a été justifié par les invités notamment par les précisions et arguments suivants :

a) Intempéries

- Le réseau cantonal routier a été impacté par des orages de forte intensité en juillet et août 2019.
- Lors de ces intempéries, deux personnes ont perdu la vie à Chamoson.
- Des dégâts naturels tels que des éboulements, des chutes de pierres, des laves torrentielles, des coulées de boue, des chutes d'arbres, des glissements de terrains ont été recensés dans toutes les régions du canton.
- Selon l'inventaire des dégâts du mois d'août 2019, les coûts sont estimés à Fr. 12.08 mios. Les travaux à réaliser en 2019 s'élèvent à Fr. 7.48 mios. Le solde des travaux sera réalisé en 2020.
- La participation des communes est de 30%.
- Il s'agit des travaux suivants sur les routes cantonales : des interventions et des remises en état urgentes, des réfections de chaussées, talus et banquettes, des reconstructions de murs, des stabilisations de fondations d'ouvrages, des revêtements, etc.

b) Sécurité du Mitteltunnel

- L'analyse de risque effectuée dans le cadre de la reprise par la Confédération des tronçons de Goppenstein et du Grand-Saint-Bernard a démontré la nécessité d'une mise en conformité des installations électromécaniques du Mitteltunnel pour des raisons de sécurité.
- Les coûts sont estimés à Fr. 480'000.00 dont Fr. 34'000.00 à la charge du canton (routes principales suisses).

c) Manifestations exceptionnelles

- Le positionnement du canton comme "destination vélo" a été défini comme stratégique.
- Le soutien à des manifestations de portée nationale et internationale fait partie de cette stratégie.
- Le canton soutient l'arrivée à Thyon 2000 de l'étape reine du Tour de Romandie ainsi que les Championnats du monde de cyclisme à Martigny en 2020.
- Il est prévu d'effectuer les travaux conformément à la politique d'entretien définie dans le concept cantonal de mobilité 2040 en lieu et place d'interventions de surface non durables.
- Les dates des manifestations sont fixées par les organisateurs et ainsi les travaux ne peuvent donc pas être repoussés.
- Les coûts sont estimés à Fr. 1.45 mio dont Fr. 1.015 mio à la charge du canton.
- La participation des communes est de 30%.

d) Changement de pratique d'indemnisation des communes

- Durant les dernières années, en accord avec les communes-site, le Conseil d'Etat a finalisé des projets de déclassement (transfert aux communes) de voies publiques du réseau routier cantonal, respectivement de classement (transfert à l'Etat de voies publiques communales).
- Jusqu'en début d'année, les indemnités ont été versées aux communes seulement lorsque les travaux de remise en état étaient réalisés par ces dernières, cela pouvant prendre plusieurs années en fonction des projets communaux.
- Depuis juin 2019, le Conseil d'Etat a modifié cette pratique et indemnise directement les communes pour la reprise des routes.
- Le budget 2019 ne suffit pas pour régler les arriérés des montants dus aux communes.
- Le crédit supplémentaire est donc nécessaire pour solder les retards de paiement.
- Le montant dû aux communes s'élève à Fr. 7.69 mios.

e) Récapitulation

Le crédit supplémentaire de Fr. 17.1 mios se répartit comme suit :

en mios de Fr.	Montants bruts	Participation des tiers	Montants nets
Intempéries	7.480	2.244	5.236
Sécurité Mittaltunnel	0.480	0.446	0.034
Manifestations exceptionnelles	1.450	0.435	1.015
Indemnisation des communes	7.690	0.000	7.690
Total	17.100	3.125	13.975

En utilisant le reliquat budgétaire de Fr. 5 mios, tel que mentionné en introduction à ce rapport, au profit de l'indemnisation aux communes (déclassement des routes), le montant de Fr. 7.69 mios en leur faveur diminue ainsi à Fr. 2.69 mios et la part nette totale à la charge de l'Etat du crédit supplémentaire se réduit de Fr. 13.975 mios à Fr. 8.975 mios.

Suite aux interrogations complémentaires des membres de la Cofi, les réponses suivantes ont été apportées :

- Depuis 2015, les charges liées aux intempéries s'élevaient environ à Fr. 7.5 mios par année. En 2019, les dégâts ont été plus importants. Le budget ordinaire ne suffit donc pas à faire face à cette situation. Il n'existe également pas un fonds pour absorber des événements particuliers. Le département a lancé des réflexions concernant la création d'un fonds spécifique tel que cela a été le cas pour le fonds FIGI.
- Les coûts des interventions en lien avec les intempéries pour les routes sont estimés à Fr. 12.08 mios dont Fr. 4.6 mios seront dépensés en 2020. Ce montant sera absorbé par le budget ordinaire 2020. Les travaux réalisés en 2019 se sont élevés à Fr. 7.48 mios et sont intégrés dans le crédit supplémentaire.
- Le changement de la pratique pour l'indemnisation des communes lors d'un déclassement d'une route n'était pas encore connu lors de l'élaboration du budget. La solution retenue facilite les discussions avec les communes et elles ne doivent plus jouer le rôle de banque. Ces montants sont dus aux communes et leur facilitent la gestion des liquidités.

La parole n'étant plus demandée, le président de la Cofi relève que ce n'est pas la première fois, cette année, que les documents pour le traitement de crédits supplémentaires provenant du DMTE ne sont pas remis à la Cofi dans les délais. Concernant cette dernière demande, c'est seulement le 14 novembre 2019 que la Cofi les a reçus bien que le Conseil d'Etat avait déjà adopté le message pour ce crédit le 18 septembre 2019.

Le président de la Cofi invite donc le DMTE, comme d'ailleurs l'ensemble des départements, à prendre les mesures qui s'imposent pour que les délais soient respectés lors des prochaines demandes. En effet, par la transmission tardive des documents, la Cofi n'est pas en mesure de déposer son rapport dans les délais requis.

Afin d'éviter que, lors d'une prochaine demande de crédits supplémentaires par un département de l'Etat du Valais, la Cofi refuse d'entrer en matière, cette situation ne doit plus se répéter.

Entrée en matière

A l'unanimité, les membres présents de la Cofi décident d'entrer en matière concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 17.1 mios pour la remise en état des routes cantonales suite aux intempéries de 2019, la mise en conformité sécuritaire du Mittaltunnel, l'exécution de travaux liés à des manifestations exceptionnelles et le règlement des indemnités dues aux communes dans le cadre des classements/déclassés des routes.

Dans ce contexte, il est également pris en compte qu'il existe un reliquat budgétaire de Fr. 5 mios dans le domaine des transports qui peut être utilisé pour compenser partiellement le crédit supplémentaire.

Analyse du crédit supplémentaire par la Cofi

Suite aux informations données par les représentants du DMTE et celles ressortant du message, la Cofi a analysé cette demande de crédit supplémentaire sur la base des trois critères utilisés habituellement pour apprécier de telles demandes, à savoir :

- ***l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence de la dépense.***

Pour la Cofi, ces trois critères sont remplis.

Lecture article par article

La modification du texte soumis de l'article 1 est proposée (en gras) par la Cofi.

Art. 1

¹ *Un crédit supplémentaire de Fr. 17'100'000.- est octroyé, pour l'année 2019, au Service de la mobilité du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement pour la remise en état des routes cantonales suite aux intempéries de 2019, la mise en conformité sécuritaire du Mittaltunnel, l'exécution de travaux liés à des manifestations exceptionnelles et le règlement des indemnités dues aux communes dans le cadre des classements/déclassements des routes.*

² *Ce montant est réparti comme suit pour faire face aux obligations prévisionnelles des trois Arrondissements du Service :*

Section	Centre de coûts	Rubrique	Montant
<i>Arrondissement 1 – Haut-Valais</i>	<i>1701</i>	<i>314.MCH2</i>	<i>1'900'000.-</i>
<i>Arrondissement 2 – Valais central</i>	<i>1686</i>	<i>314.MCH2</i>	<i>6'700'000.-</i>
<i>Arrondissement 3 – Bas-Valais</i>	<i>1691</i>	<i>314.MCH2</i>	<i>8'500'000.-</i>
<i>Total</i>			<i>17'100'000.-</i>

³ *Ces montants sont répartis comme suit : routes principales suisses (Fr. 0.48 million brut) avec une participation cantonale de 7% soit Fr. 0.034 million net, autres routes cantonales (Fr. 7.48 et Fr. 1.45 millions bruts soit 8.93 millions bruts) avec une participation de 70% soit Fr. 6.251 millions nets. Le solde de Fr. 7.69 millions est entièrement à charge du canton. **Le montant net du crédit supplémentaire La part nette totale à charge de l'Etat est estimé à environ Fr. 13.975 millions. Compte tenu des reliquats 2019 dans le domaine des transports, à hauteur d'un montant net de Fr. 5 millions, le montant net à la charge du canton s'élève à Fr. 8.975 millions.***

Décision

Sur la base de cette analyse, par 12 oui et une abstention, la Cofi propose au Parlement d'accepter ce crédit supplémentaire net de Fr. 8.975 mios au Service de la mobilité pour réaliser divers travaux et pour le règlement des indemnités dues aux communes dans le cadre des classements/déclassements des routes. La Cofi déposera un amendement dans ce sens.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Cofi.

Sion, le 25 novembre 2019

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

Le président

Le vice-président

**Le rapporteur de
langue française**

**Le rapporteur de
langue allemande**

Stéphane Pont

Francesco Walter

Yvan Rion

Frank Wenger